

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 18 février 2026

02.2026-22	<u>CULTURE</u> <u>OBJET</u> : Avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande « prestations de nettoyage de l'espace culturel « Le Quatrain » à Haute-Goulaine »
------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles [R2194-8](#) et [R2194-9](#),

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la décision n°B_19.03.2024-01 du Bureau Communautaire du 19 mars 2024 approuvant l'accord cadre à bons de commande pour les prestations de nettoyage de l'espace culturel « Le Quatrain » à Haute-Goulaine, avec la société Gpt Interactif des Métiers du Nettoyage et de Services (GIMN'S), siège social : 106 avenue Tolosane – 31520 Ramonville St Agne, pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum avec un maximum annuel de 30 000 € HT étant entendu que l'accord-cadre s'exécutera sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau des prix,

Considérant la nécessité d'ajouter des prix nouveaux à l'accord-cadre, afin de réaliser des prestations non prévues initialement liées à l'achèvement des travaux d'extension du Quatrain,

Considérant que le projet d'avenant n°1 détaillant les prix nouveaux, ci-annexé, n'a pas d'incidence financière,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un avenant n° 1 à l'accord-cadre à bons de commande pour les prestations de nettoyage de l'espace culturel « Le Quatrain » à Haute-Goulaine avec la société précitée, étant entendu que cet avenant n'aura aucune incidence financière sur l'accord-cadre en cours.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

13 rue des ajoncs

44194 CLISSON CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public

GIMN'S – Groupement Interactif des Métiers du Nettoyage et de Services

Agence : 43 rue Jean Monnet - 44450 Divatte sur Loire

Siège : 106 avenue de Tolosane – 31520 Ramonville St Agne

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

■ Objet du marché public :

Accord-cadre à bons de commande

Prestations de nettoyage de l'espace culturel « Le Quatrain » à Haute-Goulaine

Marché n° 24.001

■ Date de la notification de l'accord-cadre : **28 mars 2024**

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :**

1 an reconductible 3 fois (article 10 du CCAP). La durée maximale de l'accord-cadre est de 4 ans.

■ **Forme de l'accord-cadre :**

Accord-cadre à bons de commande mono attributaire

Montant Minimum annuel	sans
Montant Maximum annuel (en € HT)	30 000 € HT
Montant Maximum pour 4 ans (en € HT)	120 000 € HT

Les prestations sont rémunérées par application des prix indiqués au bordereau des prix unitaires, étant précisé que seules les quantités réellement exécutées seront facturées.

D - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de créer des prix nouveaux à l'accord-cadre, ~~pour réaliser certaines prestations~~ non prévues initialement. Les prestations nouvelles à réaliser sont liées à l'achèvement des travaux d'extension du Quatrain et l'installation des agents dans ces nouveaux locaux.

Les prix nouveaux intégrés au bordereau des prix unitaires (BPU) sont les suivants :

	LOCAUX	Prix Unitaire € HT / prestations
Avt1 Extension 1	EXTERIEURS : Patio intérieur, terrasse	
Avt1 Extension 2	COULOIRS ET SANITAIRE : Sol PVC (1,85m ²) + Circulations 01 et 02 (36,35 m ²) + Vitrerie (8,325m ²)+ Mobilier	
Avt1 Extension 3	BUREAUX : Sol PVC (55,75m ²)+ Mobilier + Vitrerie (9m ²)	
Avt1 Extension 4A	A/ SALLE DE PAUSE : Sol PVC (30m ²), mobilier, vitrerie (8,10m ²)	
Avt1 Extension 4B	B/ SALLE DE PAUSE : Appareils de cuisson, appareils froids et électroménager	
Avt1 Extension 5	BARS + LOGES+ RESERVES : les appareils de froid (réfrigérateurs loges, bars et réserve) et les appareils chauds (fours à micro-ondes).	

Le présent avenant s'impose à tous les bons de commande passés en cours d'exécution ou à exécuter.

■ **Prestations exécutées par les sous-traitants** : Les dispositions du présent avenant s'appliqueront aux sous-traitants déclarés pour l'exécution des prestations.

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)



NON



OUI

■ **Renonciation à toutes réclamations ultérieures :**

Le présent avenant introduit une clause de renonciation à toutes réclamations, tout recours, tant amiable que contentieux, dont le fait générateur serait antérieur à la signature, par le titulaire, du présent avenant.

■ **Clauses inchangées :**

Les autres clauses du marché restent inchangées, pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions du présent avenant.

■ **Annexes de l'avenant qui annulent et remplacent les éléments notifiés le 28 mars 2024 :**

Numéro	Intitulé des Annexes
N°1	BPU Avenant 1 intégrant les prix nouveaux
N°2	Détail des prestations à réaliser intégrant les prestations nouvelles
N°3	CCTP actualisé

E - Signature du titulaire du marché public

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le 02/03/2026

ID : 044-200067635-20260218-02_2026_22-AU



Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)